



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Cathy Clerbaux, *Présidente* ;  
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;  
Alain Wiard, Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Jean-Manuel Cisey, Benoît Thielemans, Jan Verbeke, *Échevin(e)s* ;  
José Stienlet, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Guillebert de Fauconval, Didier Charpentier, Jos Bertrand, Martine Spitaels, Michel Kutendakana, David Leisterh, Anne Spaak-Jeanmart, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Sandra Ferretti, Odile Bury, *Conseillers* ;  
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Philippe Desprez, Jean-Marie Vercauteren, Michel Colson, Roland Maekelbergh, *Conseillers*.

**Séance du 20.03.18**

---

**#Objet : Appel aux candidat(e)s pour une admission au stage au 01.07.2018 dans une fonction de promotion : direction de l'école fondamentale ordinaire Le Karrenberg - Nos Petits (emploi vacant).#**

---

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu le décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs ;

Vu l'article 56 de ce décret selon lequel le Pouvoir Organisateur qui doit admettre au stage à la fonction de directeur doit consulter la Commission paritaire locale sur le profil de la fonction de directeur à pourvoir, arrêter le profil de la fonction de directeur à pourvoir et lancer un appel aux candidats ;

Vu les articles 57, 58 et 59 du décret du 2 février 2007 mettant en place un dispositif de dévolution des emplois par paliers successifs s'imposant au Pouvoir Organisateur, lequel doit pouvoir démontrer l'impossibilité de recruter au palier précédant avant de passer au palier suivant ;

Vu l'article 59bis du décret du 2 février 2017 permettant une mise en concurrence des candidatures des membres du personnel répondant aux conditions des articles 57 à 59 avec celles de membres du personnel titulaires à titre définitif d'une fonction de direction ;

Vu la demande de Monsieur Marc LEDUNE, directeur de l'école fondamentale Le Karrenberg, visant à ne pas être nommé dans la fonction de directeur et à réintégrer sa fonction d'instituteur au sein de son PO d'origine ;

Vu sa délibération du 16 janvier 2018 décidant de prolonger le stage de Monsieur Marc LEDUNE, de commun accord, du 20 avril 2018 au 30 juin 2018 sans nomination ;

Considérant qu'il convient dès lors de pourvoir à la vacance de l'emploi de direction de l'école fondamentale Le Karrenberg au 1<sup>er</sup> juillet 2018 ;

Considérant qu'il y a lieu d'admettre au stage dans la fonction de promotion de direction et, dans ce cadre, d'arrêter le profil de fonction et de lancer un appel à candidatures ;

Considérant que la Commission paritaire locale a été consultée sur le profil de fonction en date du 20 décembre 2017 ;

Sur proposition du Collège échevinal,

DECIDE

**Article 1** : d'arrêter le profil de fonction pour la direction de l'école fondamentale Le Karrenberg tel que

défini dans l'appel aux candidats ci-annexé ;

**Article 2** : d'ouvrir l'appel aux candidats à toute personne remplissant les conditions des paliers 1 à 7 dans l'enseignement subventionné et de mettre en concurrence la candidature des membres du personnel répondant aux conditions précitées avec celles de membres du personnel titulaires à titre définitif, dans l'enseignement subventionné, d'une fonction de directeur d'école maternelle, primaire ou fondamentale et ayant répondu à l'appel à candidat.

**Article 3** : d'arrêter des critères complémentaires aux conditions d'accès à la fonction de direction à savoir :

- La réussite d'une épreuve écrite dont les modalités seront définies par un jury et qui portera sur la mise en œuvre des compétences et qualités attendues.
- La réussite d'une épreuve orale consistant en entretien(s) portant sur le dossier de candidature introduit par le candidat et sur son portfolio, sur la partie écrite de l'évaluation et sur la gestion d'un établissement d'enseignement fondamental.

**Article 4** : de lancer un appel interne et externe aux candidats pour une admission au stage dans une fonction de promotion : direction de l'école fondamentale ordinaire Le Karrenberg (emploi vacant) tel que joint en annexe ;

**Article 5** : de confier au Collège des Bourgmestre et Echevins la composition du jury amené à évaluer les candidats.

Le Conseil approuve le projet de délibération.  
23 votants : 23 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,  
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,  
Etienne Tihon

La Présidente,  
Cathy Clerbaux

POUR EXTRAIT CONFORME  
Watermael-Boitsfort, le 22 mars 2018

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Anne Depuydt